

Procès-verbal du conseil municipal de la commune des Pilles

Séance du jeudi 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix juillet, à 18h00, le conseil municipal de la commune des Pilles, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Date de convocation : 04 juillet 2025

Présents : Philippe LEDESERT, Pascale PADILLA, Christian GLEIZE, Stéphanie MARGIELA, Aurore LALLEMENT, Sébastien CARTRON, Yan BERNARD

Absent : Jean-Denis LODS

Absents excusés ayant donné pouvoir : Frédéric LIABEUF, pouvoir à Philippe LEDESERT, Cécile MATHIEU, pouvoir à Stéphanie MARGIELA.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 07

Nombre de membres votant : 09

Le Maire, ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Sébastien Cartron est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2025

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de procès-verbal joint à la convocation.

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024.

Unanimité.

Il est précisé que le vote du budget du SDTV a été refusé par le conseil syndical. Un courrier a été transmis aux communes dans lequel le Préfet informe que la chambre régionale des comptes a été saisie.

3. Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme.

Unanimité

4. Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif des indicateurs de l'eau potable. Il précise que le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées en termes de qualité microbiologique et physico-chimiques sont à 100%. Le rendement du réseau est de 88,7%.

Il présente ensuite le tableau récapitulatif des indicateurs de l'assainissement collectif qui montre des taux de conformité à 100% également concernant la collecte des effluents, les équipements des ouvrages d'épuration et la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions légales.

Unanimité

5. Communication du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le niveau de qualité de la gestion des déchets ménagers est en augmentation. Il indique que le rapport est consultable en mairie. Il rappelle que le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale met en place, sur rendez-vous, un service gratuit de collecte des encombrants chaque année.

Stéphanie Margiéla évoque que le conteneur pour la collecte des vêtements déborde. Philippe Ledésert indique que contact a été pris avec la croix rouge à ce sujet.

6. Taux de promotion pour les avancements de grade.

Le Maire présente le tableau d'avancement de grade qui a été approuvé par le comité social territorial du centre de gestion de la Drôme. Il précise que les taux de promotion sont fixés à 100 %.

Unanimité

7. Tableau d'avancement.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'une loi a été votée afin de revaloriser le poste de secrétaire de mairie. Cette loi met en place une promotion interne dérogatoire afin de permettre aux secrétaires de mairie de passer en catégorie B. Cette possibilité n'est cependant ouverte qu'au titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Afin de pouvoir prétendre à cette revalorisation, Aurore MILESI s'est présenté à l'examen du présent grade qu'elle a obtenu. Le conseil municipal la félicite. Le tableau d'avancement devra faire l'objet d'un arrêté du maire.

8. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Aurore MILESI étant lauréate de l'examen professionnel, il y a lieu de procéder à la création du poste à raison de 12 heures hebdomadaires. Il y aura donc lieu de procéder à la suppression de son poste actuel d'adjoint administratif territorial.

Unanimité.

9. Désignation d'un délégué CNAS.

Le Maire propose de désigner Aurore Milesi en concertation avec cette dernière.

Unanimité

10. Désignation d'un assistant de prévention.

Le Maire propose de désigner Aurore Milesi en concertation avec cette dernière.

Unanimité

11. Présentation des travaux envisagés.

* Petit local de rangement à l'espace guibert : devis porté à 1800 euros (moins de 5m²)

* Cimetière : refaire les allées en béton qui sont dégradées en haut et sécuriser les marches d'accès (main courante et marches)

* Voûte de l'atelier des agents communaux

* Traitement du bois de la charpente de la halle Fabrice Lelonge : un spécialiste doit venir.

* Logement qu'occupe Zina pour une isolation thermique : à voir s'il y a une possibilité de relogement provisoire. Possibilité éventuelle de subvention. Le maire s'engage à discuter avec Zina du caractère urgent de la situation avant l'hiver.

* Etude des bornes pour les voitures électriques en cours : débit ? vélo ? fournisseur ?

12. Présentation des devis de remplacement du compteur de captage.

Le maire précise que le remplacement du compteur est subventionné à 80% car il sera effectué dans le cadre du schéma directeur d'eau potable. Il présente les deux devis reçus :

- Entreprise Michelier : devis d'un montant de 1 690 € HT.
- Entreprise Verdant TP : devis d'un montant de 1 996 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise Michelier.

13. Vente de terres agricoles aux Tuilières.

Le Maire indique aux conseillers que des terres agricoles d'une superficie de 17 000 m² avec présence d'un cabanon sont en vente au prix de 120 000 euros. Le conseil souhaite faire intervenir la Safer avec la CCBDP pour les terres restant agricoles. Adoption d'un vœu en ce sens.

14. Présentation des lauréats de la phase 1 de l'appel à projet d'art contemporain.

Le maire indique le jury s'est réuni le 24 juin dernier pour étudier les 52 candidatures reçues. Il présente les candidatures retenues pour le Jury Final : GURUCEAGA Amandine - MERLET BRIAND Mathieu - BRUSSET Gilles.

15. Réclamation d'un locataire suite aux travaux du bâtiment communal.

Le Maire rappelle aux conseillers le courrier de M. Schissler daté du 27 mai 2025 saisissant le défenseur des droits par rapport aux troubles occasionnés par les travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal dans lequel il demande une indemnisation de 3 mois de loyer.

Le défenseur des droits pense qu'une indemnisation serait bienvenue pour signifier au demandeur que sa plainte a été entendue. Pour déterminer le montant il nous a conseillé de consulter l'ADIL. La conseillère juridique de l'ADIL estime qu'un mois serait une bonne indemnisation. Dans la discussion, deux conseillers pensent qu'une indemnisation de 3 mois seraient bienvenues. Le maire propose un vote à bulletin secret sur le principe d'une indemnisation et sur son montant : 1 mois, 2 mois, 1000 euros ou 3 mois. Le conseil préfère voter à main levée.

Le Maire soumet tout d'abord au vote le principe de l'indemnisation dudit locataire. Unanimité

Le Maire soumet ensuite au vote le nombre de mois à indemniser.

Le maire propose 1 mois : 4 votants

Puis 2 mois : 5 votants.

L'indemnisation à hauteur de 2 mois de loyer est retenue à 5 voix pour - 4 voix contre.

Départ de Yan Bernard à 19h50.

16. Questions diverses

* Un logement communal F3 est disponible à la location à partir du 1^{er} août suite au départ de Steven et Axelle.

* 14 juillet : apéritif sous la Halle

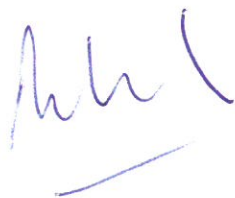
* Nettoyage des abords du village ?

* Miroir crèche

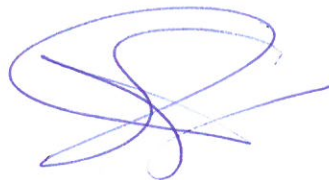
L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h00.

Le Maire, Philippe Ledésert,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe Ledésert', with a horizontal line underneath.

Le Secrétaire de séance, Sébastien Cartron

A stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sébastien Cartron', consisting of a large loop and a horizontal line.